

Ministere de la Communauté française
Département de l'Education, de la
Recherche et de la Formation.

Direction générale de la formation,
de la promotion sociale, de
l'enseignement à distance et des
allocations et prêts d'études.

Service de l'enseignement
de promotion sociale.

1040 Bruxelles, le 05 Sep 97
Rue de la Science, 43
02 / 238.86.11

Monsieur Jacques Lefere
Administrateur délégué
CPEONS

Rue des Halles, 13
1000 Bruxelles

Ref.: YD / Dossier pédagogique 2041

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1
----- Unité de formation : DROIT CIVIL
Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE
TRANSITION
Code Référence : 713201U21C2

Monsieur l'Administrateur Délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier
pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veillez agréer, Monsieur l'Administrateur Délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur général adjoint,


G. Schmit

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

4

1. La présente demande émane du réseau:

- (1) Communauté française
 Provincial et communal
 (1) Libre confessionnel
 (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau: J. LEFERE, Administrateur-délégué - CPEONS

Date et signature:

2. Intitulé de l'unité de formation:
DROIT CIVIL

Code: 713201U21C2

48/06/97
[Signature]

3. Finalités de l'unité de formation: Reprises en annexe n° 1 de ..1.. page(s)

4. Capacités de l'unité de formation: Reprises en annexe n° 2 de ..2.. page(s)

5. Classement de l'unité de formation:

- (1) Enseignement secondaire de: (1) transition (1) qualification
 du degré: (1) inférieur (1) supérieur
 (1) Enseignement supérieur de type court (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de la section de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	<input type="radio"/>	Technique	<input type="radio"/>
Economique	<input type="radio"/>	Economique	<input type="radio"/>
Paramédical	<input type="radio"/>	Paramédical	<input type="radio"/>
Social	<input type="radio"/>	Social	<input type="radio"/>
Pédagogique	<input type="radio"/>	Pédagogique	<input type="radio"/>
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	<input type="radio"/>

Date de l'accord du Conseil Supérieur:

Signature du Président du Conseil supérieur:

6. Caractère occupationnel: (1) oui (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement: Repris en annexe n° 3 de ..1.. page(s)

8. Programme du(des) cours: Repris en annexe n° 4 de ..1.. page(s)

9. Capacités terminales: Reprises en annexe n° 5 de ..1.. page(s)

10. Chargé(s) de cours: Repris en annexe n° 6 de ..1.. page(s)

(1) Cocher la mention utile
 (2) A compléter
 (3) Réservé à l'Administration

DROIT CIVIL

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

FINALITES GENERALES

Conformément à l'article 7 § 1er et 2ème du décret, l'unité de formation devra:

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

FINALITES PARTICULIERES

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant en développant sa capacité d'agir de manière autonome:

- d'acquérir les compétences de base dans le domaine du droit civil;
- de développer l'utilisation judicieuse du langage approprié;
- d'adapter ses connaissances à l'évolution de la matière;
- d'identifier, de définir et de caractériser les personnes ressources et des outils de référence utiles à la résolution de problèmes simples.

DROIT CIVIL

CAPACITES PREALABLES REQUISES

CAPACITES

L'étudiant sera capable de:

1.1. EN FRANCAIS

Lire et comprendre un texte d'un niveau de langue courante, plus précisément:

- lire mentalement à une vitesse supérieure à celle de la parole (plus ou moins 9000 mots par heure);
- répondre à des questions de compréhension:
 - répondre à ce qui est demandé;
 - retrouver rapidement une information;
 - citer les références du texte.

S'exprimer oralement

Choisir un niveau de langue approprié à la situation de communication pour:

- demander des explications;
- répondre à ce qui est demandé;
- répéter fidèlement une information;
- donner des explications.

S'exprimer par écrit

Ecrire (sous la dictée) un texte de niveau de langue courante d'au moins vingt lignes:

- avec une orthographe correcte;
- avec une ponctuation cohérente;
- en coupant correctement les mots;
- en disposant le texte en paragraphes.

1.2. EN MATHEMATIQUE

- transformer des formules en isolant un élément dans une égalité;
- factoriser des expressions dans des cas élémentaires mais non triviaux;
- appliquer les règles de calcul sur les puissances naturelles (puissance d'un produit, d'un quotient, d'une puissance) et les radicaux d'indice deux (racine carrée d'un produit, d'un quotient, d'une puissance);
- utiliser un calculatrice pour effectuer des calculs complexes comprenant des fractions, des pourcentages, des nombres négatifs et décimaux;
- résoudre une équation, une inéquation du premier degré à une inconnue.

15/05/1997

TITRE (S) POUVANT EN TENIR LIEU

Certificat d'Enseignement Secondaire Inférieur ou titre équivalent.

OU

Attestations de réussite des unités de formation :

ESI - Français - 01

ESI - Mathématiques - 01-1

OU

Attestations de réussite des unités de formation :

Métiers de la vente et de l'accueil du public : expression orale

Mathématique : Mise à niveau secteur tertiaire.

15/05/1997

ANNEXE 3

DROIT CIVIL

**RECOMMANDATIONS POUR LE DEDOUBLEMENT OU
LE REGROUPEMENT**

Aucune recommandation particulière

DROIT CIVIL

PROGRAMME DE L'UNITE DE FORMATION

En fin d'unité de formation, l'étudiant sera capable de:

- expliquer;
- justifier;
- appliquer:
 - les principes généraux du droit civil dans des situations concrètes de la vie courante, telles que: problèmes de voisinage, de protection de la vie privée, de consommateur, .. (*cette liste non exhaustive étant donnée à titre indicatif*).
- pour une situation choisie:
 - prendre conscience des démarches légales essentielles à effectuer dans le secteur tertiaire et des services;
 - justifier au moins une démarche en mettant en évidence sa chronologie et sa logique;
 - identifier les intervenants essentiels qu'il est susceptible de rencontrer ou de consulter et caractériser globalement leur rôle;
 - exposer dans un langage clair et précis à l'interlocuteur de son choix le problème relevant du droit civil;
 - déterminer les documents probants, les rassembler et produire un rapport argumenté;
 - différencier l'essentiel de l'accessoire dans un message juridique et en établir la synthèse;
- acquérir une attitude respectueuse du droit civil et l'appliquer dans le domaine de la déontologie générale des professions du secteur tertiaire et des services;
- mettre en oeuvre une méthodologie personnelle et efficace pour actualiser ses connaissances juridiques.

Ces capacités seront atteintes par l'étude des notions suivantes, en relation avec des situations de la vie courante et des activités professionnelles du secteur tertiaire et des services :

- les notions élémentaires de droit et de loi;
- les personnes physiques et morales et la notion de capacité;
- la classification des biens et la notion de droit de propriété;
- les obligations, notamment les contrats, les délits, ... et la preuve en droit civil;
- les régimes matrimoniaux et les successions;
- les principales dispositions du droit civil applicables lors de l'établissement comme indépendant et lors de l'exercice de la profession.

DROIT CIVIL

CAPACITES TERMINALES

En disposant d'une documentation choisie :

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant prouvera qu'il est capable, de manière autonome, de résoudre un problème simple relatif au droit civil auquel il pourrait être confronté soit dans sa vie privée soit dans l'exercice d'une profession du secteur tertiaire et des services, et plus particulièrement de:

- identifier le problème;
- l'analyser et en déterminer les implications légales en cause;
- identifier les personnes ressources et les outils de référence utiles à la résolution du problème et y recourir de manière judicieuse.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte:

- de la présentation judicieuse des choix retenus et de la cohérence de la solution préconisée;
- de l'argumentation développée;
- de la clarté et de la précision de l'exposé sur un plan juridique.

15/05/1997

ANNEXE 6

DROIT CIVIL

PROFIL DU(DES) CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant